

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 22 mars 2012**



**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	MM. Jean-François Jordan François Mégevand Yannick Dupraz	président vice-président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Isabelle Meier, Corinne Ménétreay, Coranda Pierrehumbert, Valérie Sella MM. André Favre, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Ania Schwab	conseillères municipales

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2012
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
  - **02/2012** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réparation et la réfection des façades de l'école et de la salle de gymnastique
5. Divers.

**Le Président** ouvre la séance à 20h15.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2012

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots **en blanc sur fond gris**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1<sup>ère</sup> correction, en page 2, point 3, lettre b), 2<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ « ...Il a signalé **à la Fondation de la Pallanterie et à la Commune de Collonge-Bellerive** l'intervention du Conseil municipal par rapport à la mouvance un peu différente... ».
- 2<sup>ème</sup> correction par **André Favre**, page 3, point 3, lettre b), suite du paragraphe susmentionné :
  - ➔ « ...pour son déclassement, qui s'opérera *probablement* séparément pour l'extension... ».
- adjonction d'**André Favre**, au 3<sup>ème</sup> paragraphe de la page 3, toujours au point 3, lettre b), **il manque une virgule** :
  - ➔ « ... dont le projet sera déposé en fin d'année, en principe pour la zone industrielle ».
- 4<sup>ème</sup> modification demandée par **le Maire**, au 4<sup>ème</sup> paragraphe de la page 3, point 3, lettre b) :
  - ➔ « ... les honoraires assez importants de ces études sont pris en charge en totalité par la FITIAP **en ce qui concerne la zone industrielle**, ce qui est appréciable. Au niveau du timing, le rythme n'est pas accéléré, c'est la suite **logique** de la demande... ».

**Le Maire** précise qu'une nouvelle loi va être votée prochainement, qui permettrait une mixité d'activités dans les zones industrielles et artisanales, à raison de 40% d'activités tertiaires et 60% d'activités secondaires, au lieu de la totalité de ces dernières comme exigé jusqu'à présent.
- faute de frappe signalée par **Corinne Ménétrey**, page 4, point 3, lettre e) :
  - ➔ « ... Les architectes ne sont à priori ~~par~~ **pas** prêts à assumer la perte engendrée... ».
- 6<sup>ème</sup> correction par **le Maire**, au 6<sup>ème</sup> paragraphe de la page 7, point 5, lettre f) :
  - ➔ « ... la zone Berthet-Desbiolles, qui serait probablement en **zone de développement** ~~4B protégée~~, comprendrait obligatoirement... ».

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Association des Jeunes de Meinier

Comme proposé par Florio Togni lors du précédent Conseil municipal, **le Président** ouvre la discussion sur la demande de cette association.

**Florio Togni** rappelle que la commission PEEJ avait reçu des jeunes adultes de Meinier ayant créé cette association. Ils espèrent pouvoir trouver un local pour y développer des activités (convivial, festif, soirées à thème, ateliers de mécanique ou autre, etc). Ce genre de local existe à Choulex et Puplinge par exemple et semble bien fonctionner.

La principale question qui est posée est : peut-on mettre (et où) un local à leur disposition ? L'ancien local des aînés (Gy 19) pourrait être une solution, à moins qu'il ne soit possible voire souhaitable de trouver un local hors du village pour limiter les nuisances éventuelles, mais un local à l'écart de la communauté risquerait d'être moins facilement gérable. Pour rappel, ces jeunes sont des meinites entre 18 et 24 ans ayant fréquenté la Rampe auparavant, mais n'en faisant plus vraiment partie - à cause de l'âge en partie, ce lieu étant réservé aux ados et préados, précise **Yannick Dupraz**.

**Florio Togni** a l'impression qu'ils apprécieraient plutôt d'être à l'intérieur du village, même si rien de précis n'a été discuté sur ce point. Il rajoute que cette première discussion avec eux consistait à obtenir l'avis des Autorités exécutives et législatives, avant d'avoir à leur demander un projet concret, des statuts - qui sont déjà existants semble-t-il, etc.

La discussion qui s'ensuit fait ressortir les points suivants :

- L'idée est bonne, mais il manque des projets concrets à court et à moyen terme à leur concept. Il faudrait savoir ce qu'ils souhaitent que nous leur apportions et ce qu'eux apporteraient à la communauté, s'ils ont prévu un budget personnel ou s'il attendent des moyens financiers de la Commune.
- Félicitations à ces jeunes pour le courage dont ils ont fait preuve en prenant contact avec la Mairie. Ce sont des jeunes qui étaient auparavant révoltés pour une partie d'entre eux et qui ont bien progressé, il serait donc important de leur montrer qu'en faisant des efforts, des portes peuvent s'ouvrir. Leur idée de base consistait par exemple à proposer à la population de réparer gratuitement les vélos et vélomoteurs qui en avaient besoin; il est clair que cela implique d'avoir un minimum de moyens financiers.
- La proposition de cette nouvelle association pourrait être un des éléments permettant de faire vivre l'espace intergénérationnel, il serait donc dommage de les installer à l'extérieur du village. Pourquoi pas le local de pétanque au sous-sol de la salle communale ?
- Le local de la Rampe n'est-il pas sous-utilisé? Ne pourrait-il être mis en partie à leur disposition? Pas souhaitable selon certains, car à leur âge, ces jeunes ont besoin de quitter un cadre qu'ils ont côtoyé pendant quelques années pour avoir leur propre lieu, afin de mieux progresser, comme certains l'ont déjà fait à titre personnel.
- Il faudrait peut-être les recevoir en commission pour aller plus loin dans la discussion et/ou qu'ils prennent contact avec le TSHM pour être aidés dans leur aventure. L'opportunité d'une structure à présenter au Conseil pourrait constituer une fierté et une vraie reconnaissance pour ces jeunes. Il est important pour eux comme pour la communauté que leur projet aboutisse.

- La partie festive évoquée dans ce qu'ils souhaitent mettre en place ne se résume pas à faire la fête de manière anarchique. L'un d'eux est en effet un très bon musicien qui se lance avec un petit groupe, il pourrait donc s'agir entre autres de proposer un concert à la salle communale pour la population par exemple. Ces jeunes ont un potentiel multidisciplinaire qui pourrait apporter pas mal de choses à la communauté.
- Il faut être conscients que des problèmes peuvent - et vont probablement - surgir, mais c'est quelque chose qui doit être envisagé et intégré. Il faudrait qu'ils signent une charte, un engagement, un contrat de confiance.

Le Conseil municipal est donc d'accord d'aller de l'avant dans ce projet, résume **le Président**, qui propose que la Commission leur résume les diverses pistes qui se présentent et ce qui s'est dit ce soir, afin d'avancer avec eux pour qu'ils nous présentent un projet plus abouti.

**Alain Corthay** doit rencontrer les TSHM demain, il pourra donc également transmettre les intentions du Conseil municipal et leur proposer d'aider ces jeunes.

### 3. Communications du Maire

#### a) Wi-Fi à la Mairie

La connexion internet est possible désormais à la Mairie via Wi-Fi, en introduisant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui ont été indiqués à l'assemblée. **Michel Vazquez** rajoute que cette connexion est à usage interne, ces données ne sont donc pas censées être divulguées en dehors des participants aux séances tenues en Mairie. Le mot de passe sera modifié de temps à autre pour limiter son utilisation.

#### b) PSD Pallanterie

**Le Maire** félicite les élus meynites largement représentés et rappelle les grandes lignes de ce qui s'est dit lors de cette séance publique du 14 mars. Trois mandataires ont été désignés et seront confirmés dès que ce sera officiel. Ils auront pour mission de définir le périmètre, la structure et les éléments à mettre en place. **Isabelle Meier** a été interpellée par le nombre de logements (3'000). Elle s'interroge sur l'opportunité de rénover et/ou aider les gens qui ont des fermes ou des logements en partie inutilisés à les transformer pour créer des logements.

**Le Maire** répond que le potentiel de logements réalisables à terme en déclassant Berthet, éventuellement la parcelle Desbiolles et le domaine du Paradis, aboutirait à environ 600 habitants supplémentaires. Il n'est pas convaincu que beaucoup de fermes permettraient de loger des centaines de personnes. Il ne faut pas oublier qu'une seconde variante a été présentée, qui prévoit 2'000 à 2'200 habitants de plus au lieu des 3'200 de base. Le déclassement des hameaux contribuera un peu à la transformation de quelques fermes, indique **Yannick Dupraz**.

**André Favre** rajoute qu'une information importante avait été donnée lors d'une précédente présentation du Plan directeur cantonal: les TPG ne développent pas d'infrastructures ou de lignes supplémentaires en-dessous d'un certain seuil, qui est justement celui évoqué pour la Pallanterie s'il se souvient bien (environ 7'000 habitants). Sans un réseau de transports publics efficace, une telle implantation de logements n'aurait aucun sens.

**Coranda Pierrehumbert** exprime sa satisfaction pour la 2<sup>ème</sup> version allégée qui a été présentée. Elle craint par contre que notre bonne volonté et notre envie d'anticiper les besoins exprimés par le Canton n'aient un effet pervers, en les encourageant à aller plutôt vers Meinier et en leur donnant l'impression que nous sommes prêts à envisager d'accentuer le développement, alors que nous souhaitons surtout faire des efforts pour éviter une croissance peu harmonieuse de notre Commune. Elle a beaucoup apprécié les discussions qui ont suivi cette présentation, avec les responsables de projet et les urbanistes, car cela permet d'exprimer des petites choses qui mises bout à bout font avancer et mieux comprendre les choses. Elle a appris à cette occasion que le potentiel doit être réétudié par les mandataires choisis avec leur propre vision, ce qui aboutira peut-être à un développement très différent de ce qui a été proposé dans les 2 variantes présentées.

**Alain Corthay** a un sentiment mitigé après cette séance, car deux mondes s'opposent entre la position de la Commune de Collonge-Bellerive, très peu touchée par le projet autoroutier par exemple, contrairement à Meinier, dont l'emplacement de la sortie envisagée aura un impact phénoménal.

**Etienne Murisier** approuve totalement son collègue. Toute la partie au bord du lac du territoire de Collonge est complètement préservée, la seule zone à développer qui posera peut-être un petit problème pour eux sera à la Pallanterie, mais l'impact est faible.

**André Favre** profite du sujet pour rappeler que l'Exécutif collabore à ces projets, mais que le Conseil municipal ne s'est jamais prononcé formellement pour ou contre le projet d'extension de la Pallanterie. Ceci va être abordé au point suivant des communications, indique **le Maire**.

**Coranda Pierrehumbert** rajoute qu'il a été clairement indiqué que la route de Compois deviendrait un axe prioritaire, au même titre que la route de Thonon, ce qui constituerait une grosse saignée le cas échéant.

Si l'on touche la zone villas à Collonge-Bellerive, rajoute **Alain Corthay**, la réaction des collongeois serait nettement plus vive, puisqu'une "zone de développement accueillera des LUP (logements d'utilité publique), avec les problèmes qui vont avec", comme l'a clairement exprimé un des participants à ladite séance.

**Le Maire** termine sur une note positive, puisque les photos présentées - souvent à Meinier - montraient une urbanisation réussie. Petit clin d'œil en notre faveur...

Comme indiqué lors de la séance, les tables rondes qui seront mises en œuvre pour travailler sur ces projets, seront accessibles aux associations qui se seront constituées et d'office aux Conseils municipaux.

**c) Extension ZIAP et zone sportive**

**Le Maire** propose de créer une commission ad hoc pour discuter en profondeur de ce point. En principe, les commissions Bâtiments & Aménagement (BAM) et Sports, Culture & Loisirs (SCL) traitent de cette extension, mais une convocation va parvenir à tous les conseillers municipaux qui souhaitent participer à la 1<sup>ère</sup> réunion de cette commission ad hoc, prévue le 17 avril 2012 de 18h30 à 20h00, après la séance BAM qui se tiendra ce même jour de 18h00 à 18h30.

**d) Ex-Café de la Tour**

M. Bucher a informé **le Maire** qu'un client très sérieux est prêt à signer d'ici quelques semaines. La transformation du restaurant et du bâtiment devrait durer une année.

**e) Autorisations de construire**

- **Gy 31bis**, agrandissement du Pommier garni: préavis favorable donné par l'Exécutif. **Corinne Ménétreay** donne quelques informations sur ce qui est projeté, à savoir un atelier-dépôt à l'arrière - dès que le hangar actuel sera démoli - et un couvert fixe à l'avant.
- **Stade-Repentance**, aménagements routiers: le DCTI a donné son accord. Les soumissions sont en cours, selon **Etienne Murisier**.
- **Routes de Jussy / Compois**, aménagement de pistes cyclables: la demande d'autorisation définitive de construire est arrivée. Cet objet est à l'étude depuis quelques années et a déjà été évoqué, indique **Etienne Murisier**. Il permettra la création de pistes cyclables entre le hameau de l'Avenir et le giratoire des routes de Jussy / Compois. Une petite remarque a été notée dans notre préavis quant à l'arrivée de la piste cyclable quelques mètres avant le rond-point, car il nous semblait plus cohérent pour la sécurité des cyclistes que la piste se termine au rond-point lui-même.
- **Gy 35 / Dos Santos**: comme déjà rapporté au Conseil, signale **le Maire**, cette demande prévoit la construction d'un immeuble de 7 appartements en PPE. Il ne devra pas être plus haut que la salle communale. L'entrée du parking empruntera la rampe d'accès au parking du Centre du village. Le mur en face de la voirie serait démoli et cette partie communale pourrait être légèrement élargie pour avoir plus d'espace. Un léger empiètement sur la parcelle de la Commune serait nécessaire pour la construction. En contrepartie, nous pourrions créer un local de dépôt pour la voirie en face de celle-ci. Avant de déposer une demande d'autorisation de construire définitive, le coût est à évaluer, pour entrer en matière sur une demande conjointe pour cette zone. Etant donné que nous n'avons plus besoin de cette parcelle pour des équipements publics, Dos Santos pourrait bénéficier d'une dérogation pour ne pas construire de LUP.
- **Stade 5a**, hoirie Monnier: construction d'un immeuble de 8 logements en PPE. Comme déjà annoncé aux promoteurs et au Conseil lors de la demande préalable et au moment de la 1<sup>ère</sup> dépose définitive fin 2010, nous demandons que l'extension du parking souterrain prévoit l'accès à leur parking par l'entrée de celui du Stade 7, pour éviter de multiplier les entrées dans cette zone (Centre du village en face); de plus, cela pourrait péjorer l'exploitation future éventuelle de la parcelle de l'abattoir, si ce dernier est déplacé un jour dans l'extension de la zone artisanale par exemple. La Commune prendrait en charge une partie du surcoût financier induit par l'adaptation de l'entrée du parking - à évaluer. Suite à une discussion avec l'architecte, il a confirmé qu'il va s'engager par écrit à prévoir l'accès au parking comme nous le souhaitons, mais il prétend déposer la demande définitive de construire comme la demande initiale - avec une entrée de parking supplémentaire - uniquement pour gagner du temps. Nous allons nous renseigner via notre avocat pour voir dans quelle mesure un tel document les engage réellement et formellement.

**f) Madame Boujon**

Mme Boujon essaie de construire un hangar au chemin des Varlioudes, au bout de la route de Covéry / vers la route de Bellebouche, et 3 logements seraient constructibles à la route de Covéry, dans la maison qui tombe actuellement en ruine.

Une réunion a eu lieu à la demande du Maire avec le DCTI, le Service de l'agriculture et l'intéressée sur place, pour voir s'il est possible de faire accélérer ces chantiers qui ont tendance à traîner. Mme Boujon est venue avec son avocat, l'architecte avec le sien, pour discuter des divers problèmes. Elle se plaignait notamment de l'accès via le chemin qui est

trop haut, ce qui provient de l'aménagement effectué par son architecte semble-t-il. Mme Boujon a par ailleurs reconnu qu'elle n'a pas beaucoup avancé en une année, en donnant plusieurs raisons assez floues. La Commune lui a demandé des garanties.

Le département va vérifier et va nous donner les réponses dans les semaines à venir, car on ne peut pas laisser de chantier dans un tel état de délabrement. En effet, l'autorisation de construire pour la maison à la route de Covéry est en principe valable pendant 2 ans et renouvelable 2 fois ensuite, à vérifier.

*Ndr: Vérification faite par téléphone au DCTI le 27.3.2012, l'autorisation a été prolongée et était valable jusqu'au 26 mars 2012 - ?!, dernière limite selon l'interlocutrice. Le principe de base est le suivant: autorisation valable 2 ans après la publication dans la FAO et possibilité de prolonger 2 fois d'une année en faisant la demande au moins un mois avant l'échéance. Celle-ci ayant été accordée/publiée le 18 juillet 2008, elle pourrait théoriquement aller jusqu'au 18 juillet 2012.*

Par ailleurs, concernant le hangar des Varlioudes, Mme Boujon réclame Fr. 40'000.- pour le chemin provisoire qu'elle a - mal - réalisé et qui devait permettre aux machines d'accéder à sa parcelle pour effectuer ces travaux. Nous avons donné notre accord, en stipulant toutefois que cet aménagement serait à ses frais.

#### **g) Modération de circulation à la route de Covéry**

Remerciements des pétitionnaires pour les travaux réalisés. **Le Maire** lit le courrier de félicitations, dans lequel les signataires espèrent que de tels aménagements puissent se réaliser ailleurs aussi, via le contournement du village projeté par exemple, pour le bien-être du reste du village.

#### **h) Centre du village - coûts**

Nous arrivons à un total actuellement de 42 millions de francs sur les 40 millions votés, ce qui représente un dépassement de 4.5% environ, dus aux modifications du projet, à la hausse de l'acier (Fr. 195'000.-), la hausse TVA (Fr. 60'000.-), le renchérissement des contrats (Fr. 60'000.-), etc. La réserve non utilisée est encore d'environ Fr. 800'000.-, mais elle sera entamée par l'esplanade de la salle communale à harmoniser avec le reste de la réalisation à hauteur de Fr. 220'000.-, montant intégré dans la réalisation globale puisqu'il fait partie du périmètre du Centre du village. Par contre, la réparation et rénovation des façades de l'école et de la salle de gymnastique - qui va être votée dans un instant - ne peut pas être englobée, car ce n'est pas le même objet (triangle du chantier).

**Jacques Petitpierre** se demande s'il ne serait pas judicieux de profiter de ces travaux à l'esplanade de la salle communale pour poser des tubes en attente, afin de pouvoir faire passer des câbles pour la sono par exemple. Ok de l'Exécutif, à condition que Jacques Petitpierre fournisse rapidement un croquis pour voir s'il est possible d'intégrer ces petits aménagements dans les travaux qui commencent incessamment, avertit **Etienne Murisier**. Il précise que l'enrobé permettra de gommer les marquages du parking actuel et de remettre à niveau cet emplacement avec le reste du parc.

A la question de **Corinne Ménétrey** concernant la prise en charge des frais induits par le retard à l'ouverture de la crèche, **Alain Corthay** répond que le Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (GIPE) avait écrit aux architectes. La Commune vient de le faire aussi pour soutenir la démarche de celui-ci et demander une réponse rapide à ce problème, par le biais de leur assurance et/ou des autres corps de métier.

**André Favre** profite de tous les frais annoncés pour faire une remarque. Il pense qu'avec tous les montants que nous dépensons, nous pourrions envisager la réfection du bâtiment des pompiers qui est dans un état lamentable : salpêtre sortant par le sol, murs en béton fendus, il a été constaté que l'eau est à 2 centimètres de la surface - suite à un carottage effectué dans le local des pompiers, il y a de l'eau par terre dans le local des camions, etc. Bref, ce bâtiment de 10 ans, dont la garantie a été prolongée semble-t-il, mérite vraiment une réparation importante.

**Etienne Murisier** indique que beaucoup de choses et d'études ont été faites par la Fondation pour éviter ces problèmes et les dégâts y relatifs, sans parvenir à trouver la source de ces tracasseries. Des actions continuent à être menées pour trouver des solutions à ce mystère. L'assurance va se rendre sur place pour se prononcer, mais comme toute assurance digne de ce nom, il est toujours très difficile de les faire payer.

Sur la lancée du Centre du village, voici le programme de l'inauguration du 9 juin 2012 :

- 10-11h00: visite du bâtiment collectif et de la chaufferie par les Elus.
- 11h00: partie officielle
- 11h30-11h45: apéritif offert, puis repas (orchestre prévu) avec les invités et la population (à la salle communale, officiels au restaurant)
- 16h00: fin de la célébration.

En principe, M. Pade s'occupe de la totalité de l'organisation au niveau des repas pour cette fête. Les commissions SCL et ICV se rencontrent mardi prochain à 18h30 pour continuer cette organisation (18h00 pour la SCL pour d'autres communications spécifiques).

La remise du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment collectif a eu lieu hier après-midi signale **Alain Corthay**, sans la Ludothèque. Quelques modifications assez importantes sont nécessaires, mais ne remettront pas en cause l'ouverture de la petite enfance le 2 avril, les jardinières de la crèche ayant à leur disposition les locaux dès aujourd'hui. Le jardin d'enfants sera opérationnel le 4 avril. L'accord formel du DCTI pour l'exploitation des lieux intervient demain.

Concernant le service social, le Maire et lui-même ont reçu cette semaine le professeur Rougemont, pour faire un état des lieux et voir la mise en route du service social avec Séverine Pochelon, qui a eu également des contacts avec Sandrine Motamed et André Rougemont. L'idée est de mettre en route l'esprit intergénérationnel pour arriver à faire vivre tout cela au Centre du village. La question est discutée au sein de la Commission avec Séverine.

Deux ou trois commissions de fonctionnement ou de pilotage sont prévues en parallèle, pour rencontrer régulièrement les utilisateurs du bâtiment collectif, afin de voir ce qui fonctionne bien ou ce qui est à améliorer. Un groupe de référence sera également constitué, émanation de l'Exécutif et de la commission sociale au départ, puis avec des habitants et Séverine, pour développer ce que les locataires ont signé au travers de la charte. Sandrine Motamed pourrait intervenir pour apporter ses réflexions et des idées, afin de nous guider et nous aider.

La commission "restaurant" enfin, comprenant l'équipe qui a contribué au cahier des charges, ainsi que des utilisateurs et/ou l'Exécutif et la FSASD, se réunira pour s'assurer que l'aspect nutrition corresponde à la vision souhaitée par rapport aux fournisseurs de proximité, aux produits bio, etc. Ces commissions se réuniront probablement trimestriellement.

#### i) Comptes 2011

Les comptes sont bons signale **le Maire**, avec un excédent de recettes d'environ Fr. 150'000.-. Les auditeurs ont donné leur aval. La provision sur perte sur débiteurs est toujours de 100%.

**Coranda Pierrehumbert** demande si, pour privilégier la mobilité des meinites, il serait possible pour la Commune de subventionner tous les abonnements annuels des TPG.

C'est possible indique **Etienne Murisier**, le coût serait d'à peu près Fr. 15'000.- pour subventionner les 150 abonnements annuels actuels, à raison de Fr. 100.- chacun à charge de la Commune; c'est une éventualité qu'il est prévu de discuter dans le cadre du budget 2013.

### 4. **Projet de délibération**

- **02/2012** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réparation et la réfection des façades de l'école et de la salle de gymnastique

**Corinne Ménétreay** confirme que ces façades de 25 ans, jamais repeintes, méritent d'être rénovées, ainsi que la plupart des joints complètement poreux, rajoute **Coranda Pierrehumbert**. La couleur définitive doit encore être validée.

**Le Président** lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

**Le Maire** rajoute qu'après ces travaux qui découlent d'effets collatéraux de la construction du Centre du village, il ne devrait en principe plus y avoir d'imprévus.

### 5. **Divers**

#### a) Contournement du village

**Coranda Pierrehumbert** revient sur la commission élargie sur cet objet. Il faudrait inclure une étude de modération du trafic sur la route cantonale qui traverse le village. C'est quelque chose qui sera naturellement intégré dans ce projet, afin de dissuader les véhicules qui seraient tentés de traverser malgré tout le village, rassure **Le Maire**.

#### b) Plan financier à 5 ans

**Le Président** présentera le 10 mai, lors de la séance du Conseil municipal, un plan financier à 5 ans, qu'il a travaillé avec le Maire la semaine passée. Ce plan consiste en une mise à jour du plan financier à 10 ans, qui intégrera tous les crédits votés et des simulations.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h20.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 avril 2012 à 20h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Jean-François Jordan

**Annexe :** délibération votée

Meinier, le 19 avril 2012 /mv

**Délibération n° 02****Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réparation et la réfection des façades de l'école et de la salle de gymnastique**

Vu la nécessité de réparer et rénover les façades de l'école et de la salle de gymnastique, qui n'ont jamais été repeintes en 25 ans et sont défraîchies,

vu la nécessité d'harmoniser l'aspect visuel avec le nouveau Centre du village,

vu les explications données au Conseil municipal lors de la séance du 23 février 2012 et en commission des Bâtiments ensuite,

vu les diverses offres reçues des entreprises ayant soumissionné pour ces travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 11 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 180'000.-, pour la réparation et la réfection des façades de l'école et de la salle de gymnastique ;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 180'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant net en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.00.331.22 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 180'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 30 avril 2012.

Meinier, le 30 mars 2012

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**